

LE
DROIT D'AUTEUR
ORGANE OFFICIEL
DU
BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
POUR
LA PROTECTION
DES
ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

— ♦ —
Trente-neuvième année

1926

— ♦ —

BERNE
BUREAU INTERNATIONAL
DE L'UNION
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
1926

TABLES DES MATIÈRES

DE LA

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

1926

TABLE DES ARTICLES

N.B. Les pays sont placés par ordre alphabétique et les matières concernant un même pays dans l'ordre chronologique de leur publication dans le *Droit d'Auteur*.

	Pages		Pages
Bibliographie.		Études générales.	
Ouvrages nouveaux	12, 33, 36, 47, 48, 60, 72, 84, 96, 108	L'Union internationale en 1926	8
Congrès. Assemblées.		Les délais de protection dans les diverses législations	
(V. ci-après Réunions internationales.)		<i>N° 713</i> unionistes	15, 26, 38
Correspondance.		L'article 7 de la Convention de Berne revisée et la fu-	
<i>Autriche</i> (Em. Adler)	67	ture Conférence de Rome	<i>N° 612 n° 713</i> et 49
<i>France</i> (Albert Vaunois)	29, 103	La situation des pays sous mandat dans les Unions pour	
Documents officiels.		<i>N° 714</i> la protection de la propriété industrielle et des	
UNION DE BERNE:		<i>E 2385</i> droits des auteurs	62
Pays contractants	1	La Convention de Berne et le droit de reproduction en	
Actes en vigueur entre les pays unionistes	2	<i>R 61</i> matière de journaux et de publications périodiques	73
CONVENTION DE BERNE REVISÉE. Adhésion:		A propos des droits musico-mécaniques	87
<i>Roumanie</i>	121	Le nouveau décret-loi italien sur le droit d'auteur	91, 99, 109 <i>N° 40</i>
LÉGISLATION INTÉRIEURE:		La nouvelle loi polonaise sur le droit d'auteur	97 <i>N° 40</i>
<i>Allemagne</i>	49	De la rétroactivité prévue par l'article 18 de la Conven-	
<i>Autriche</i>	2	tion d'Union	<i>N° 612</i> 114
<i>France</i>	25, 61, 85	L'entrée de la Roumanie dans l'Union de Berne	<i>N° 612 (142)</i> 121
<i>Hongrie</i>	37		
<i>Italie</i>	2	Jurisprudence.	
<i>Pologne</i>	133	<i>Allemagne.</i> Timbres servant au contrôle des droits mu-	
<i>Serbie-Croatie-Slovénie</i>	62	sico-mécaniques. Imitation. Absence de responsa-	
<i>Union des Républiques socialistes soviétiques russes</i>	86	bilité de la part de celui qui a reçu la commande	
TRAITSÉS:		de fabrication	11
<i>Italie—Union des Républiques socialistes soviétiques russes</i>	7	Notion juridique de l'émission radiophonique: ni re-	
		production, ni adaptation, ni récitation publique,	
		mais diffusion professionnelle	18
		Caractère de l'émission radiophonique. Diffusion profes-	
		sionnelle et représentation publique. Droit de pour-	
		suite de l'auteur malgré sa cession du droit d'édi-	
		ter l'œuvre	43
		Reproduction et remaniement par un tiers de l'édition,	
		tombée dans le domaine public, d'une œuvre dont	
		plusieurs éditions subséquentes ont paru. Inapplica-	
		bilité de la loi concernant le droit d'auteur. Absence	
		de concurrence déloyale	151

Jurisprudence (suite).

<i>Autriche.</i> Droit de représentation. Nature. Le cessionnaire est habile à agir directement contre des tiers	67
<i>Canada.</i> Représentation d'une œuvre dramatique annoncée sans indication du nom de l'auteur. Condamnation de l'entrepreneur du spectacle	95
<i>France.</i> Oeuvres dramatique-musicale. Collaboration. Indivisibilité de l'œuvre jusqu'à extinction du droit privatif établi au profit du dernier collaborateur mourant	20
Art chorégraphique. Protection. Atteinte au droit moral du créateur du pas. Absence de collaboration de la maîtresse de ballet et de l'auteur	53
<i>Radiophonie.</i> Haut-parleur placé à la devanture d'un magasin. Audition publique. Assimilation, au point de vue de la perception des droits d'auteur, de l'exécution par l'intermédiaire de la T.S.F. à l'exécution directe d'une œuvre	82
<i>Italie.</i> Acteur de cinématographe. Revendication à titre exclusif du nom d'un personnage qu'il a créé. Prétention excessive	70
Nom patronymique et pseudonyme. Leur fonction et leur valeur juridique. Collision. La prépondérance est déterminée par la priorité d'usage.	83
Contrat d'édition contenant une clause interdisant à l'auteur de publier un ouvrage analogue. Violation par l'auteur. Résiliation	120
Droit moral. Faculté de détruire un tableau, mais non de l'altérer puis de l'exposer publiquement	120
<i>Suisse.</i> Oeuvres phonographiques. Condition requise par la loi de 1922 pour donner ouverture à l'action pénale: violation intentionnelle de la loi	20

Nécrologie.

Ernest Röthlisberger	N 15
Albert Osterrieth	N 15

Nouvelles diverses.

Droit d'auteur et T.S.F. Une commission internationale radiophonique	58
La Confédération internationale des auteurs et compositeurs de musique	107
<i>Allemagne.</i> Les négociations entre l'« Afma » et la « Gema »	71, 83
Fondation d'un groupe allemand de l'Association littéraire et artistique internationale	132
<i>Égypte.</i> L'Égypte et l'Union de Berne	71
<i>Esthonië.</i> L'Esthonië et l'Union de Berne	71

Nouvelles diverses (suite).

<i>États-Unis.</i> Un nouveau bill concernant le droit d'auteur	58
Les États-Unis et l'Union de Berne	71
<i>France.</i> L'écrivain créancier privilégié?	24, 120
L'identification des œuvres d'art	32
Restrictions apportées au droit exclusif d'exécution ou de représentation publique	32
Le décret du 21 novembre 1925 relatif à la régie du dépôt légal	72
Le droit de suite aux écrivains	95
<i>Hongrie.</i> L'ordonnance bongroise de 1925 concernant le régime juridique des postes émetteurs et récepteurs d'ondes radioélectriques	45
<i>Hongrie-Roumanie.</i> Réglementation des rapports de droit d'auteur par un simple contrat de droit privé	72
<i>Suisse.</i> A propos des droits musico-mécaniques	33
Droit d'auteur et musique religieuse	45
L'Association suisse pour la perception des droits d'exécution (Gefa)	83
<i>Turquie.</i> Préparation d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur	84
<i>Union des Républiques soviétiques socialistes russes.</i> Une loi soviétique sur le droit d'auteur	59

Réunions internationales.

Congrès des sociétés de perception des droits d'auteur musicaux. V ^e session, Prague (octobre 1925)	42
VI ^e session, Locarno (mars 1926)	43
XXXV ^e Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale	107, 119, 122
L'Association littéraire et artistique internationale à Prague (octobre 1926)	132
Congrès international du cinématographe (septembre-octobre 1926)	132

Statistique.

La statistique internationale de la production intellectuelle en 1925 (Introduction, Allemagne, Argentine (République), Belgique, Bolivie, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Esthonië, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des), Suède, Suisse, Turquie, Uruguay)	138
Appendice: Colonies britanniques, Japon, Lithuanie	151

Union internationale.

Bureau international de Berne. Changement de Direction	25
--	----

TABLE ANALYTIQUE**A**

ADAPTATION. — V. Radiophonie.

ADHÉSIONS. — *Roumanie.* Convention de Berne révisée et Protocole additionnel du 20 mars 1914, p. 121.

ALLEMAGNE. — Association littéraire et artistique internationale, fondation d'un groupe allemand, p. 132. — Édition tombée dans le domaine public reproduite, avec renouvellement, par un tiers; inapplicabilité de la loi concernant le droit d'auteur,

p. 151. — Instruments de musique mécaniques, timbre de contrôle, imitation frauduleuse, acquittement, p. 11. — Nécrologie, Albert Osterrieth, p. 46. — Protocole additionnel du 20 mars 1914, accession de la Syrie et du Liban, publication

allemande, p. 49. — Radiophonie, caractère de l'émission, diffusion professionnelle et représentation publique, droit de poursuite de l'auteur, p. 43. — Radiophonie, notion juridique de l'émission, ni reproduction, ni adaptation, ni récitation publique, mais diffusion professionnelle, p. 18. — Sociétés de perception des droits d'auteur musicaux, accord entre l'Afma et la Gema, p. 71, 83. — Statistique, p. 139.

AMÉRIQUE LATINE. — Union internationale et —, p. 10.

ARGENTINE (RÉP.). — Statistique, p. 140.

ARTISTE. — V. Conjoint.

ARTISTE-EXÉCUTANT. — Proposition de protéger l'—, étude, p. 87.

ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE. — Congrès de Varsovie et de Prague, programme, p. 107; compte rendu, p. 119, 122, 132. — Allemagne. Fondation d'un groupe allemand, p. 132.

AUTEURS. — Autriche. Rétribution insuffisante des écrivains autrichiens, p. 67. — France. Écrivain, sa qualité de créancier privilégié (?), p. 24, 120. — V. Conjoint.

AUTRICHE. — Cession du droit de représentation, droit de poursuite du cessionnaire, p. 67. — Durée de la protection, prolongation, projet de loi, p. 67. — Presse, répression des abus, projet de loi, p. 67. — Protection de la jeunesse contre la littérature immorale, projet de loi, p. 67. — Radiophonie, controverse sur l'étendue du droit de propagation de l'auteur, p. 67. — Rétribution insuffisante des écrivains autrichiens, p. 67. — Taxes pour inscriptions au registre des auteurs, ordonnance du 12 mai 1925, p. 2.

B

BALLET. — V. Oeuvres chorégraphiques.

BELGIQUE. — Délais de protection, étude, p. 41. — Statistique, p. 140.

BOLIVIE. — Statistique, p. 140.

BRÉSIL. — Délais de protection, étude, p. 41.

BULGARIE. — Délais de protection, étude, p. 41. — Statistique, p. 140.

BUREAU INTERNATIONAL. — Nomination du nouveau directeur, p. 25.

C

CANADA. — Clause de refabrication, maintien au —, p. 10. — Droit moral de l'auteur, œuvre dramatique représentée sans indication du nom de l'auteur, p. 95.

CESSION. — Autriche. Cession du droit de représentation, droit de poursuite du ces-

sionnaire, p. 67. — Italie. Décret du 7 novembre 1925, dispositions concernant la —, p. 5, 111.

CHILI. — Statistique, p. 141.

CHINE. — Statistique, p. 141.

CLAUSE DE REFABRICATION. — Canada. Maintien de la —, Protocole additionnel de 1914, p. 10.

COLLABORATION. — Rapport présenté au Congrès de Varsovie, p. 126. — France. Oeuvres dramatique-musicales composées en —, durée de la protection, p. 20. — Italie. Décret du 7 novembre 1925, dispositions concernant la —, p. 99.

COLONIES BRITANNIQUES. — Statistique, p. 151.

COMMANDE. — France. Oeuvre d'art commandée, moment où le commettant devient propriétaire de l'œuvre, p. 103.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — Allemagne. Édition tombée dans le domaine public reproduite, avec remaniements, par un tiers; absence de —, p. 151.

CONFISCATION. — France. Objets contrefaçons détenus par des tiers étrangers aux poursuites, espèces diverses, p. 103.

CONGRÈS. — Association littéraire et artistique internationale, — de Varsovie et de Prague, programme, p. 107; compte rendu, p. 119, 122, 132. — Congrès international de cinématographie à Paris, p. 132. — Sociétés de perception des droits d'auteur musicaux, — de Prague en 1925, et de Locarno en 1926, p. 42, 43.

CONJOINT. — France. Droit du — survivant d'un auteur ou d'un artiste, revue de législation et de jurisprudence, p. 29.

CONTRAT D'ÉDITION. — Italie. Extension de l'œuvre, variations admises, défense à l'auteur de publier une œuvre analogue, p. 120.

CONVENTION DE BERNE. — Article 9, publications périodiques et journaux, postulats de révision, étude, p. 73. — Article 13, proposition de protéger l'artiste-exécutant, étude, p. 87. — Article 18, rétroactivité, étude des modifications à proposer, p. 114. — Durée de la protection, changements à apporter au texte de l'article 7, p. 49. — Révision de la —, propositions à présenter à la Conférence de Rome, rapport au Congrès de Varsovie et résolutions, p. 128, 132. — Roumanie. Adhésion, sous une réserve, à la — révisée, p. 121. — V. Union internationale.

COSTA-RICA. — Statistique, p. 141.

CUBA. — Statistique, p. 141.

CRITIQUE. — France. Droit de réponse et — littéraire, affaire Doumic, p. 29.

D

DANEMARK. — Statistique, p. 141.

DÉLAIS DE PROTECTION. — V. Durée de la protection.

DÉPÔT LÉGAL. — France. Exécution de la loi, décret du 21 novembre 1925, texte, p. 61; analyse, p. 29, 72. — Jurisprudence antérieure à la loi de 1925, p. 29. — Italie. Décret-loi du 7 novembre 1925, dispositions concernant le —, p. 6.

DOMAINE PUBLIC PAYANT. — Rapport au Congrès de Varsovie, p. 130.

DROIT D'EXÉCUTION. — France. Restrictions apportées au droit exclusif d'exécution publique, p. 32.

DROIT MORAL DE L'AUTEUR. — Canada. Œuvre dramatique représentée sans indication du nom de l'auteur, atteinte au —, p. 95. — France. Maitresse de ballet, modifications apportées au pas réglé par elle, atteinte au —, p. 53. — Italie. Décret du 7 novembre 1925, dispositions concernant le —, p. 92. — Faculté de détruire un tableau cédé, mais non de l'altérer pour l'exposer publiquement, p. 120.

DROIT DE RÉPONSE. — France. Critique littéraire et —, affaire Doumic, p. 29.

DROIT DE REPRÉSENTATION. — France. Restrictions apportées au — exclusif, p. 32.

DROIT DE SUITE. — Rapport au Congrès de Varsovie et résolution, p. 128, 132. — France. Proposition d'étendre le — aux écrits, p. 95.

DURÉE DE LA PROTECTION. — Convention d'Union, article 7, changements à apporter au texte en vigueur, p. 49. — Délais de protection dans les divers pays, étude, p. 15, 26, 38. — Autriche. Prolongation de la —, projet de loi, p. 67. — France. Œuvres d'art, droits des héritiers et des cessionnaires en cas de prolongation de la —, p. 103. — Italie. Décret du 7 novembre 1925, dispositions concernant la —, p. 4, 109. — V. Collaboration.

E

ÉCRIVAIN. — V. Auteur.

ÉGYPTE. — Union internationale et —, p. 10, 71. — Statistique, p. 142.

EMPRUNTS. — France. Œuvres d'art, notion de l'— licite ou illicite, p. 103.

ENREGISTREMENT. — Italie. Décret-loi du 7 novembre 1925, dispositions concernant l'—, p. 6. — V. Taxes.

ENVELOPPE SOLEAU. — Vœux du Congrès de Varsovie, p. 131.

ERREUR. — V. Instruments de musique mécaniques.

ESPAGNE. — Statistique, p. 142.

ESTHONIE. — Union de Berne et —, p. 10, 71. — Statistique, p. 142.

ÉTATS-UNIS. — Mouvement législatif en 1925, p. 9. — Nouveau bill concernant le droit d'auteur, p. 58. — Statistique, p. 143. — Union internationale et —, réduction des probabilités d'adhésion, p. 9, 71.

EXÉCUTION FORCÉE. — *Italie*. Décret-loi du 6 novembre 1925, dispositions concernant l'—, p. 5.

EXPOSITION. — V. Oeuvres d'architecture.

EXPROPRIATION. — *Italie*. Décret-loi du 7 novembre 1925, dispositions concernant l'— des œuvres littéraires, p. 5.

F

FRANCE. — Collaboration, œuvres dramatiques-musicales, durée de la protection, p. 20. — Comité consultatif de la propriété littéraire, création, décret du 6 septembre 1925, p. 85. — Confiscation d'objets contrefaçons détenus par des tiers étrangers aux poursuites, espèces diverses, p. 103. — Conjoint survivant d'un auteur ou d'un artiste, ses droits, revue de législation et de jurisprudence, p. 29. — Critique littéraire et droit de réponse, affaire Doumic, p. 29. — Dépôt légal, exécution de la loi, décret du 21 novembre 1925, texte, p. 61; analyse, p. 29, 72. — Dépôt légal, jurisprudence antérieure à la loi de 1925, p. 29. — Droit exclusif de représentation ou d'exécution publique, restrictions apportées, p. 32. — Droit de suite, proposition de l'étendre aux écrits, p. 95. — Écrivain, sa qualité de créancier privilégié (?), p. 24, 120. — Emprunts et citation en matière d'œuvres d'art, p. 103. — Lettres missives, droits respectifs des destinataires, des détenteurs et des héritiers de l'auteur, p. 103. — Oeuvres d'architecture, reproductions graphiques des monuments d'une exposition, p. 29. — Oeuvres d'art, arrêté ministériel concernant la manière de les identifier, p. 25, 32. — Oeuvre d'art, commande, moment où le commettant devient propriétaire de l'œuvre, p. 103. — Oeuvres d'art, durée de la protection, droits des héritiers et des cessionnaires en cas de prolongation légale, p. 103. — Oeuvre chorégraphique, maîtresse de ballet, modifications apportées au pas réglé par elle, atteinte au droit moral, p. 53. — Radiophonie, haut-parleur installé à la devanture d'un magasin, concert pu-

blic, p. 82. — Société des auteurs et compositeurs dramatiques, sa capacité légale, p. 29. — Statistique, p. 143.

G

GRANDE-BRETAGNE. — Délais de protection, étude, p. 42. — Statistique, p. 145.

H

HONGRIE. — Protection réciproque des auteurs roumains, projet d'accord entre sociétés privées, p. 72. — Radiophonie, fabrication et mise en action des appareils, ordonnance de 1925, p. 37, 45. — Statistique, p. 146.

I

IGNORANCE DE LA LOI. — V. Instruments de musique mécaniques.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE MÉCANIQUES. —

A propos des droits musico-mécaniques, proposition de protéger l'artiste exécutant, étude, p. 87. — Licences obligatoires pour la reproduction des œuvres musicales, rapport au Congrès de Varsovie, p. 130. — *Allemagne*. Timbre de contrôle pour —, imitation frauduleuse, acquittement, p. 11. — *Suisse*. Disques photographiques, régime sous la loi de 1922; faits justificatifs de l'ignorance juridique et de l'erreur, p. 20, 33, 87.

IRLANDE. — Mouvement législatif en 1925, p. 10.

ITALIE. — Contrat d'édition, extension de l'œuvre, variations admises, défense à l'auteur de publier une œuvre analogue, p. 120. — Décret-loi du 7 novembre 1925, texte, p. 2; travaux préparatoires, p. 8; analyse, p. 91, 99, 109. — Droit moral de l'auteur, faculté de détruire un tableau cédé mais non de l'altérer pour l'exposer publiquement, p. 120. — Oeuvre cinématographique, nom d'un personnage de film, revendication à titre exclusif non admise, p. 70. — Pseudonyme et nom patronymique, fonction et valeur juridique respectives, prépondérance fixée par la priorité d'usage, p. 83. — Statistique, p. 146. — Traité de commerce et de navigation avec la Russie soviétique, p. 7.

J

JAPON. — Délais de protection, étude, p. 42. — Statistique, p. 151.

JOURNAUX. — Articles de — et de publications périodiques, postulats de révision de la Convention de Berne, étude, p. 73.

JURISPRUDENCE. — *Autriche*. Cession du droit de représentation, droit de poursuite du cessionnaire, p. 67. — *France*.

Confiscation d'objets contrefaçons détenus par des tiers étrangers aux poursuites, espèces diverses, p. 103. — Conjoint survivant d'un auteur ou d'un artiste, ses droits, revue de —, p. 29. — Critique littéraire et droit de réponse, affaire Doumic, p. 29. — Dépôt légal, — antérieure à la loi de 1925, p. 29. — Durée de la protection des œuvres d'art, droits des héritiers et des cessionnaires en cas de prolongation légale, p. 103. — Emprunts et citation en matière d'œuvres d'art, p. 103. — Lettres missives, droits respectifs des destinataires, des détenteurs et des héritiers de l'auteur, p. 103. — Oeuvres d'architecture, reproductions graphiques des monuments d'une exposition, p. 29. — Oeuvre d'art, commande, moment où le commettant devient propriétaire de l'œuvre, p. 103. — Société des auteurs et compositeurs dramatiques, sa capacité légale, p. 29. — V. en outre la rubrique « Jurisprudence » dans la table des articles ci-dessus.

L

LÉGISLATION. — Loi-type, projet élaboré par l'Association internationale, discussion au Congrès de Varsovie et résolutions, p. 126, 131. — Rapport sur les — intérieures au Congrès de Varsovie, p. 123. — *Autriche*. Presse, répression des abus, projet de loi, p. 67. — Prolongation de la durée de protection, projet de loi, p. 67. — Protection de la jeunesse contre la littérature immorale, projet de loi, p. 67. — *États-Unis*. Mouvement législatif en 1925, p. 9. — Nouveau bill concernant le droit d'auteur, p. 58. — *France*. Conjoint survivant d'un auteur ou d'un artiste, ses droits, revue de —, p. 29. — *Russie*. Loi soviétique concernant le droit d'auteur, p. 59. — *Turquie*. Préparation d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur, p. 84. — V. pour les textes la liste des documents ci-après.

LETONIE. — Union internationale et —, p. 10. — Statistique, p. 147.

LETTRES MISSIVES. — *France*. Droits respectifs des destinataires, des détenteurs et des héritiers de l'auteur, p. 103.

LIBÉRIA. — Délais de protection, étude, p. 15.

LICENCE OBLIGATOIRE. — V. Instruments de musique mécaniques.

LITHUANIE. — Statistique, p. 151.

LITTÉRATURE IMMORALE. — *Autriche*. Protection de la jeunesse contre la —, projet de loi, p. 67.

LUXEMBOURG. — Délais de protection, étude, p. 15. — Statistique, p. 147.

M

MANDAT. — V. Pays sous mandat.

MAROC. — Délais de protection, étude, p. 16.

MEXIQUE. — Mouvement législatif en 1925, p. 11.

MONACO. — Délais de protection, étude, p. 17.

MONUMENTS. — V. Oeuvres d'architecture.

N

NÉCROLOGIE. — Ernest Röthlisberger, p. 13. — *Allemagne*. Albert Osterrieth, p. 46.

NOM PATRONYMIQUE. — *Italie*. Pseudonyme en conflit avec un —, prépondérance déterminée par la priorité d'usage, p. 83.

NORVÈGE. — Délais de protection, étude, p. 17. — Statistique, p. 147.

O

OEUVRES D'ARCHITECTURE. — *France*. Reproductions graphiques des monuments d'une exposition, p. 29.

OEUVRES D'ART. — *France*. Identification des —, arrêté ministériel du 12 septembre 1925, p. 25, 32. — V. Commande; Durée de la protection; Emprunts.

OEUVRES D'ART APPLIQUÉ. — Vœux du Congrès de Varsovie, p. 132.

OEUVRES CHORÉGRAPHIQUES. — *France*. Maîtresse de halle, modifications apportées au pas réglé par elle, atteinte au droit moral, p. 53.

OEUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES. — Congrès international de cinématographie à Paris, p. 132. — Rapport au Congrès de Varsovie, p. 128. — *Italie*. Nom d'un personnage de film, revendication à titre exclusif non admise, p. 70.

OEUVRES MUSICALES. — *Suisse*. Musique religieuse et droit d'auteur, p. 45.

P

PALESTINE. — Délais de protection, étude, p. 18. — Mouvement législatif en 1925, p. 10.

PANAMA. — Statistique, p. 148.

PAYS-BAS. — Délais de protection, étude, p. 26. — Statistique, p. 148.

PAYS SOUS MANDAT. — Situation des — dans l'Union internationale, p. 62.

PÉROU. — Statistique, p. 148.

PHONOGRAPHES. — V. Instruments de musique mécaniques.

POLOGNE. — Délais de protection, étude, p. 26. — Loi sur le droit d'auteur du 29 mars 1926, analyse, p. 97; texte, p. 133; rapports au Congrès de Varsovie

et résolutions, p. 123, 125, 131. — Mouvement législatif en 1925, p. 10. — Statistique, p. 148.

PORTUGAL. — Délais de protection, étude, p. 28. — Statistique, p. 148.

PRESSE. — *Autriche*. Répression des abus en matière de —, projet de loi, p. 67. — *Serbie-Croatie-Slovénie*. — Loi de 1925 sur la —, p. 62.

PROTECTION INTERNATIONALE. — Solutions adoptées dans quelques lois récentes: Autriche, Hongrie, Italie, Maroc, Roumanie, Suisse, p. 59. — *Hongrie-Roumanie*. Projet d'accord entre sociétés privées pour la — réciproque, p. 72.

PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 20 MARS 1914. — *Allemagne*. Publication concernant l'adhésion de la Syrie et du Liban au —, p. 49. — *Roumanie*. Adhésion au —, p. 121. — V. Clause de refabrication.

PSEUDONYME. — *Italie*. Nom patronymique en conflit avec un —, prépondérance déterminée par la priorité d'usage, p. 83.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — Articles de — et de journaux, postulats de révision de la Convention de Berne, p. 73.

R

RADIOPHONIE. — Projet de création d'une Commission internationale, p. 58. — Rapport au Congrès de Varsovie, p. 128. — *Allemagne*. Caractère de l'émission, diffusion professionnelle et représentation publique, droit de poursuite de l'auteur, p. 43. — Notion juridique de l'émission par —, ni reproduction, ni adaptation, ni récitation publique, mais diffusion professionnelle, p. 18. — *Autriche*. Controverse sur l'étendue du droit de propagation de l'auteur, p. 67. — *France*. Haut-parleur installé à la devanture d'un magasin, concert public, p. 82. — *Hongrie*. Fabrication et mise en vente des appareils, ordonnance de 1925, p. 37, 45.

RÉCIPROCITÉ. — Solutions adoptées dans quelques lois récentes: Autriche, Hongrie, Italie, Maroc, Roumanie, Suisse, p. 59.

RÉCITATION. — V. Radiophonie.

REPRODUCTION. — V. Radiophonie.

RÉTROACTIVITÉ. — Convention d'Union, dispositions concernant la —, étude, p. 114. — Dispositions législatives et contractuelles réglant la — dans les pays de l'Union, p. 118.

ROUMANIE. — Convention de Berne et Protocole additionnel du 20 mars 1914, adhésion, sous une réserve, de la —, p. 121. — Loi sur le droit d'auteur, communication faite au Congrès de Varsovie, p. 125. — Protection réciproque des au-

teurs hongrois, projet d'accord entre sociétés privées, p. 72. — Statistique, p. 149.

RUSSIE. — Loi concernant les principes du droit d'auteur, du 30 janvier 1925, p. 59, 86. — Statistique, p. 149. — Traité de commerce et de navigation avec l'Italie, p. 7.

S

SALVADOR. — Statistique, p. 149.

SERBIE-CROATIE-SLOVÉNIE. — Loi de 1925 sur la presse, p. 62. — Mouvement législatif en 1925, p. 10. — Statistique, p. 149.

SOCIÉTÉS. — Confédération internationale des — d'auteurs et de compositeurs dramatiques, statuts, p. 107. — Congrès des sociétés de perception des droits d'auteur musicaux, à Prague en 1925 et à Locarno en 1926, p. 42, 43. — *Allemagne*. Sociétés de perception des droits d'auteur musicaux, accord entre l'Afma et la Gema, p. 71, 83. — *France*. Capacité légale de la — des auteurs et compositeurs dramatiques, p. 29. — *Hongrie-Roumanie*. Protection réciproque des auteurs, projet d'accord entre sociétés privées, p. 72. — *Suisse*. Société pour la perception des droits d'exécution Gefa, assemblée de 1926, p. 83.

STATISTIQUE. — Introduction, p. 138. — *Allemagne*, p. 139. — *Argentine (Rép.)*, p. 140. — *Belgique*, p. 140. — *Bolivie*, p. 140. — *Bulgarie*, p. 140. — *Chili*, p. 141. — *Chine*, p. 141. — *Costa-Rica*, p. 141. — *Cuba*, p. 141. — *Danemark*, p. 141. — *Egypte*, p. 142. — *Espagne*, p. 142. — *Esthonië*, p. 142. — *Etats-Unis*, p. 143. — *France*, p. 143. — *Grande-Bretagne*, p. 145. — *Hongrie*, p. 146. — *Italie*, p. 146. — *Lettonie*, p. 147. — *Luxembourg*, p. 147. — *Norvège*, p. 147. — *Panama*, p. 148. — *Pays-Bas*, p. 148. — *Pérou*, p. 148. — *Pologne*, p. 148. — *Portugal*, p. 148. — *Roumanie*, p. 149. — *Russie*, p. 149. — *Salvador*, p. 149. — *Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)*, p. 149. — *Suède*, p. 149. — *Suisse*, p. 149. — *Turquie*, p. 150. — *Uruguay*, p. 150.

Appendice: *Colonies britanniques*, p. 151. — *Japon*, p. 151. — *Lithuanie*, p. 151.

SUÈDE. — Délais de protection, étude, p. 38. — Statistique, p. 149.

SUISSE. — Délais de protection, étude, p. 38. — Disques phonographiques, régime sous la loi de 1922, faits justificatifs de l'ignorance juridique et de l'erreur, p. 20, 33, 87. — Musique religieuse et droit d'auteur, p. 45. — Société pour la perception des droits d'exécution Gefa, assemblée générale de 1926, p. 83. — Statistique, p. 149.

SYRIE ET LIBAN. — Délais de protection, étude, p. 39.

T

TAXES. — *Autriche*. Augmentation de la — pour inscriptions au registre des auteurs, p. 2.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — Délais de protection, étude, p. 39. — Mouvement législatif en 1925, p. 10.

TRAITÉS. — *Italie-Russie soviétique*. Traité de commerce et de navigation, p. 7.

TUNISIE. — Délais de priorité, étude, p. 40.

TURQUIE. — Législation sur le droit d'auteur, préparation d'une nouvelle loi, p. 84. — Statistique, p. 150. — Union internationale et —, p. 10.

U

UNION INTERNATIONALE. — Actes en vigueur entre pays unionistes, p. 2. — États

membres de l'—, p. 1. — Pays sous mandat, leur situation dans l'—, p. 62.

Perspectives pour 1926, p. 8. — *Égypte*. Invitations à adhérer à l'—, p. 71. — *Estonie*. Préparatifs d'adhésion à l'—, p. 71. — *États-Unis*. Réduction des probabilités d'adhésion à l'—, p. 9, 71. — *Roumanie*. Entrée dans l'—, p. 121. — V. Convention de Berne.

URUGUAY. — Statistique, p. 150.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ARRETS

1837	Pages	1880	Pages	Pages	
France. Cour de cassation, 10 janvier	106	France. Cour de cassation, 16 août	31	Turin. Cour d'appel, 27 juillet . . .	70
				Seine. Trib. correct., 13 décembre . . .	103
1850		1882		1924	
Paris. Cour d'appel, 10 décembre . . .	106	France. Cour de cassation, 20 février	105	Zurich. Ministère public, 23 avril . . .	20
				Autriche. Cour suprême, 23 juillet . . .	70
1862		1883		Stuttgart. Trib. des échevins, 20 novembre	11
Paris. Cour d'appel, 12 avril	106	Seine. Tribunal civil, 20 juin	106	Lyon. Cour d'appel, 1 ^{er} décembre	31
France. Cour de cassation, ch. crim., 28 novembre	104			Paris. Cour d'appel, 2 décembre	103
1864		1898		1925	
France. Cour de cassation, ch. crim., 15 janvier	104	France. Cour de cassation, ch. crim., 3 mars	104	Seine. Trib. de commerce, 21 février	82
				Seine. Tribunal civil, 9 mars	34
1865		1900		France. Cour de cassation, ch. civile, 7 avril	20
Paris. Cour d'appel, 2 juin	106	Seine. Tribunal civil, 28 février	30	Seine. Tribunal civil, 1 ^{re} ch., 19 mai	105
1867		1902		Berlin. Kammergericht, 17 juin	18
France. Cour de cassation, 5 février . . .	106	France. Cour de cassation, 25 juin	31	Dresde. Oberlandesgericht, 4 ^e ch. civ., 12 novembre	43
1868		1906		Berlin. Kammergericht, 17 juin	44
Paris. Cour d'appel, 7 février	106	Seine. Tribunal civil, 27 juin	31	Padoue. Tribunal, 30 juin/17 juillet	120
1875		1910		Allemagne. Trib. du Reich., 1 ^{re} ch. civile, 21 octobre	154
France. Cour de cassation, ch. crim., 28 mai	105	France. Cour de cassation, ch. réunies, 11 mars	31	Bologne. Cour d'appel, 23 novembre	120
1876		1914		1926	
France. Cour de cassation, ch. crim., 29 avril	105	France. Cour de cassation, ch. réunies, 11 mars	31	Paris. Cour d'appel, 8 janvier	30
1877		1919		Québec. Trib. correctionnel, 8 janvier	95
France. Cour de cass., 20 novembre	105	France. Cour de cassation, 25 juin	105	Seine. Tribunal civil, 6 février	107
				Seine. Trib. civil, 3 ^e ch., 10 février	53
				Paris. Cour d'appel, 1 ^{re} ch., 26 février	106
				France. Cour de cassation, ch. crim., 19 mars	103

TABLE DES NOMS DES PARTIES

	Pages		Pages		Pages
Ary	105	État français	105	Morand	106
Baratta	120	Gailhard et Carré	20	Mussy-Verdié	30, 106
Barba	105	Gindre & Cie	106	Morgari	120
Barrès (héritiers)	106	Grunbaum	105	Opera parrocchiale S. Quintino	120
Benoff	105	Hachette & Cie	103	Parzer	20
Betbéder	104	Hauptmann	18, 43	Pigault-Lebrun	105
Bietti	83	Isola frères	20	Pradier	105
Biollay	105	Itala Film	70	Renard	106
Bruyas (héritiers)	104	Jaubert	31	Rispoli	120
Bureau fiduciaire pour les droits mu- sico-mécaniques	20	Kocher	11	Saint-Saëns	30, 106
Caisse rurale de Manigod	31	Leclerc	106	Sauveur-Araud	106
Caplain et Goulet	106	Ledot	106	Scheffer	105
Cazelles	30	Lehmann	20	Silvain	31
Chamouillet	103	Mariani	83	Société des auteurs et compositeurs dramatiques	20, 31
Charrier	104	Mariéton	106	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique	82
Chasles	53	Masson	31	Société des gens de lettres	30
Collet	106	Mathias et Sauvelet	104	Soutzo	53
Corot (héritiers)	105	Mayer et Pierson	104	Susse	105
Courbet (héritiers)	105	Méry et Lévy	106	Uhlschmid	20
Custot	31	Milani	120	Vernet	105
Delaroche	105	Mitteldeutsche Rundfunk-Aktiengesell- schaft	43	Whistler	105
Donizetti	20	Moine	106	Zagano	70
Eden	105	Monnier	20		

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

Pages		Pages		Pages
	<i>Académie de droit international de La Haye. Cours de 1925 (3^e année).</i>		<i>schränkender Vertragsklauseln nach deutschem und schweizerischem Recht</i>	47
72	<i>Rapport du Curatorium</i>			
	<i>Annuaire dramatique et musical belge</i> 12, 108		<i>Bulletin de la Société italienne pour les études de droit industriel</i>	60
	<i>Büchler, Robert. Die Uebertragung des Urheberrechts unter spezieller Berück- sichtigung der Rechtswirkungen ein-</i>		<i>Livre d'or du cinquantenaire des juri- dictions mixtes d'Égypte</i>	108
			<i>Musique adresses universel</i>	48

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans le *Droit d'Auteur* de 1926

Voir la récapitulation intégrale des documents législatifs publiés de 1888 au 15 août 1918 dans le numéro du *Droit d'Auteur* portant cette dernière date. Les pays sont placés par ordre alphabétique.

Pages		Pages
	<i>Convention de Berne revisée de 1908. — Roumanie.</i>	
	Adhésion, sous une réserve, à la Convention de Berne revisée, du 13 novembre 1908, et au Protocole du 20 mars 1914, additionnel à cette Convention	121
		Protocole de 1914 additionnel à la Convention de Berne revisée :
		Adhésion: <i>Roumanie</i>
		— <i>Allemagne</i> . Publication concernant l'adhésion, notifiée

Pages		Pages
	Italie. — 1 ^o <i>Législation intérieure</i> . Décret-loi n° 1950 portant les dispositions sur le droit d'auteur (7 novembre 1925)	2
49	— 2 ^o <i>Droit conventionnel</i> . Traité de commerce et de navigation avec l'Union des Républiques soviétiques socialistes russes (7 février 1924)	7
	Pologne. — Loi relative aux droits d'auteur (29 mars 1926)	133
49	Roumanie. — <i>Droit conventionnel</i> . Adhésion, sous une réserve, à la Convention de Berne révisée, du 13 novembre 1908, et au Protocole du 20 mars 1914, additionnel à cette Convention	121
2	Serbie-Croatie-Slovénie. — <i>Législation intérieure</i> . Loi sur la presse (6 août 1925)	62
25	Union des Républiques socialistes soviétiques russes.	
	— 1 ^o <i>Législation intérieure</i> . Ordinance du Comité exécutif central et du Conseil des Commissaires du peuple de l'Union des Républiques socialistes soviétiques russes, concernant la mise en vigueur de la loi relative aux principes du droit d'auteur (30 janvier 1925)	86
61	— Loi concernant les principes du droit d'auteur (30 janvier 1925)	86
85	— 2 ^o <i>Droit conventionnel</i> . Traité de commerce et de navigation avec l'Italie (7 février 1924)	7
37		